



Mutation avec un accord de performance signée

Par laurie34

bonjour,

je suis en cdi dans un groupe j'ai demandé ma mutation qui a été acceptée j'ai signé une tripartite de mutation concertée entre mon ancien directeur et mon nouveau directeur .

j'ai signé un nouveau contrat car il y avait une modification de salaire .
sur mon nouveau contrat il est bien spécifié que je garde
tous mes droits afférents à l'ancienneté acquise au sein du groupe qui est 2004.

l'année avant mon arrivée à la nouvelle société un accord de performance a été signé ce qui fait que tous les salariés qui étaient là avant l'accord ont gardé certains avantages que les nouveaux contrats n'ont pas .

et moi mon nouveau directeur m'a mis sur les nouveaux contrats alors que sur mes fiches de payes et sur mon contrat j'ai mon ancienneté de 2004 mais mon directeur me dit vu que je suis arrivée après l'accord de performances je garde que mon ancienneté mais j'ai pas le droit aux avantages que les anciens ont.

Merci pour votre réponse
cordialement.